



Syndicat
Olivier de Serres

Saint Jean le Centenier, le 30 novembre 2022

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes adhérentes

Objet : R.P.Q.S. – Exercice 2021

P.J. : 1.

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) d'alimentation en eau potable est un document réglementaire produit annuellement par le Syndicat pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu en matière de distribution de l'eau potable sur l'année écoulée. Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers fixés par décret.

Le R.P.Q.S. de l'exercice 2021 a été approuvé par les membres du Comité Syndical Olivier de Serres lors de sa séance du 24 octobre dernier. Vous trouverez ce document en pièce jointe.

Je me permets de vous rappeler que ce rapport doit être présenté, pour information uniquement (donc pas de délibération nécessaire), aux membres de votre conseil municipal. Il doit également être mis à disposition des usagers.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Joseph FALLOT

